

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25

Bangkok, 27-29 novembre 2019

**Rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle
Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25****I. Questions appelant une décision de la Commission ou
portées à son attention**

1. La Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25 recommande que la Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+25 (ESCAP/MCBR/2019/L.4/Rev.1) soit soumise à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour approbation à sa soixante-seizième session.

II. Compte rendu des travaux**A. Examen des progrès accomplis, des défis à relever et des politiques
progressistes à adopter pour accélérer la mise en œuvre de la
Déclaration et du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le
Pacifique dans le contexte du Programme de développement
durable à l'horizon 2030**

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. La Conférence était saisie d'une note du secrétariat sur l'examen des progrès accomplis et des défis à relever dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/MCBR/2019/1).

3. La Conférence a pris note des conclusions figurant dans la note du secrétariat.

4. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Afghanistan ; Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Fidji ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Îles Marshall ; Îles Salomon ; Japon ; Kazakhstan ; Kiribati ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Nauru ; Népal ; Nouvelle-Zélande ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Palaos ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Samoa ; Sri Lanka ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Tonga ; Turkménistan ; Tuvalu et Viet Nam.

5. La représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a également fait une déclaration.

6. La représentante du Comité de pilotage Asie-Pacifique de la société civile sur Beijing+25, s'exprimant au nom des organisations de la société civile, a fait une déclaration.

7. La Conférence a mis l'accent sur les progrès accomplis, les défis à relever et les domaines à privilégier sur la voie de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle a également recensé les principaux obstacles à une mise en œuvre efficace de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans la région de l'Asie et du Pacifique et les moyens de les surmonter. Elle a réaffirmé son attachement à la mise en œuvre accélérée du Programme d'action en tant que document directif sur la question de l'égalité des sexes, ainsi qu'à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

8. Plusieurs représentantes et représentants ont réitéré leur appui à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'aux autres conventions et traités pertinents, tels que la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

9. Nombre de représentantes et de représentants ont fait état des réformes juridiques, des politiques, des plans d'action et des mécanismes institutionnels visant à intégrer la problématique femmes-hommes et à créer des conditions propices à la réalisation des objectifs du Programme d'action de Beijing. Certain(e)s ont souligné la nécessité d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables, notamment les femmes âgées, les femmes rurales, les femmes autochtones, migrantes, déplacées et réfugiées, les ménages dirigés par une femme et les femmes et filles handicapées. Certain(e)s ont passé en revue les problèmes, tels que les contraintes financières, l'absence de données de qualité ventilées par sexe et la persistance de pratiques traditionnelles préjudiciables, qui entravent la réalisation du Programme d'action. Plusieurs ont également souligné la menace posée par les changements climatiques.

10. Plusieurs représentantes et représentants ont insisté sur l'importance de l'autonomisation économique des femmes et ont rendu compte des mesures prises pour promouvoir leur participation au marché du travail et leur assurer un travail décent. Certain(e)s ont également mentionné la collaboration avec le secteur privé, indispensable pour favoriser l'accès à des microfinancements et la mise en place de conditions propices au maintien des femmes sur le marché du travail après un accouchement, grâce à des mesures telles que la prolongation des congés de maternité et de paternité, la mise à disposition de garderies et de salles d'allaitement et l'instauration d'horaires de travail flexibles. D'autres ont évoqué l'expansion des structures publiques d'accueil des enfants et des services de prise en charge des personnes âgées pour contribuer à réduire et redistribuer les soins et travaux domestiques non rémunérés. Malgré ces efforts, certaines représentantes et certains représentants ont signalé la persistance d'obstacles à la participation des femmes au marché du travail. La Conférence a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour faire baisser le taux d'emploi informel et faire en sorte que les femmes du secteur non structuré bénéficient d'une protection sociale.

11. Plusieurs représentantes et représentants ont rendu compte des efforts déployés en faveur de l'entrepreneuriat féminin, notant que les femmes étaient souvent à la tête de petites et moyennes entreprises, ainsi que de l'appui apporté aux femmes dans l'agriculture et l'artisanat.

12. La Conférence s'est dite consciente du fait que certaines femmes étaient confrontées à des problèmes encore plus importants sur le marché du travail. Plusieurs représentantes et représentants ont souligné les actions menées pour créer des environnements plus accueillants pour les femmes handicapées, au moyen notamment de l'éducation inclusive et de politiques tenant compte de la question du handicap. Plusieurs autres ont fait état de plans concrets visant à lutter contre le harcèlement sexuel des femmes sur le lieu de travail. Des représentantes et représentants ont également mis l'accent sur les politiques destinées à aider les mères célibataires.

13. Bien que le niveau de vie ait augmenté dans toute la région, la pauvreté y persistait, touchant davantage les femmes que les hommes. Plusieurs représentantes et représentants ont signalé que des systèmes de protection sociale plus soucieux de l'égalité des sexes avaient été mis en place, grâce à des investissements dans la protection de la maternité, les allocations familiales, l'assurance sociale des femmes dans le secteur informel et les transferts monétaires assortis de conditions.

14. La Conférence a souligné qu'il importait de fournir des services de santé accessibles, abordables et de qualité à toutes les femmes et à toutes les filles tout au long de leur vie. Plusieurs représentantes et représentants ont partagé des informations sur les efforts engagés pour promouvoir une couverture sanitaire universelle, y compris pour les réfugiées. Ils ont également indiqué que l'accès aux services de santé sexuelle et procréative avait été élargi et que des mesures étaient prises pour répondre aux besoins non satisfaits en matière de contraception. Plusieurs ont mentionné l'offre de services d'avortement médicalisé pour protéger la santé des femmes, tandis qu'un(e) autre a noté que l'avortement n'était pas une méthode de planification familiale.

15. La Conférence a fait observer que la région avait accompli des progrès notables dans le domaine de l'éducation, atteignant presque la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire et enregistrant des niveaux élevés de participation des femmes dans l'enseignement supérieur. Plusieurs représentantes et représentants ont mis l'accent sur les politiques qui avaient facilité ces résultats, notamment la fourniture d'une éducation de qualité et les transferts monétaires assortis de conditions. D'autres ont abordé la question de la priorité à accorder à la diversification des choix éducatifs et professionnels et à l'évolution de carrière des femmes, en particulier dans des secteurs tels que les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, les technologies de l'information et de la communication et les technologies agricoles.

16. La Conférence a affirmé son attachement au droit des femmes et des filles d'être à l'abri de toutes les formes de violence, de la stigmatisation, des stéréotypes préjudiciables et des normes sociales négatives. Plusieurs représentantes et représentants ont mis l'accent sur les lois, les politiques et les stratégies visant à prévenir la violence sexiste, à y faire face et à protéger les victimes et leurs enfants en fournissant des services d'appui complets et bien coordonnés aux femmes ayant survécu à des violences, quelle qu'en soit la forme, et à leurs enfants. Plusieurs autres ont souligné qu'il était essentiel de mettre fin au mariage des enfants et aux mutilations génitales féminines.

17. Plusieurs représentantes et représentants ont estimé que les programmes de sensibilisation à l'égalité des sexes, les campagnes nationales en faveur de la prise de conscience des droits des femmes, les efforts visant à impliquer les hommes, les garçons et les jeunes et à mobiliser la police, ainsi que les efforts d'amélioration des données, étaient autant d'éléments indispensables pour mettre fin aux violences contre les femmes.

18. La Conférence a pris note des initiatives prises par plusieurs membres pour renforcer la participation des femmes à la vie politique au moyen du développement des capacités, de la formation de cadres et du mentorat, ainsi que de changements législatifs et politiques. Il a été reconnu qu'encourager les femmes à jouer un rôle dirigeant était une condition déterminante de leur plus grande participation à la vie politique. Certaines représentantes et certains représentants ont fait état de l'application de quotas pour les femmes dans les partis politiques, les institutions représentatives à tous les niveaux et les entreprises privées.

19. La Conférence a également souligné l'importance de l'intégration de la problématique femmes-hommes dans les politiques et les plans de développement nationaux, notamment par la création de mécanismes de coordination. Certaines représentantes et certains représentants ont mentionné l'existence de mécanismes de suivi de l'impact différencié selon les sexes des dispositifs de budgétisation et d'évaluation tenant compte des questions de genre.

20. Plusieurs représentantes et représentants ont souligné le rôle que pouvait jouer la société civile et la contribution qu'elle pouvait apporter à l'égalité des sexes et ont indiqué combien il importait de maintenir un dialogue ouvert et transparent avec les différentes parties prenantes.

21. Il a été considéré que le harcèlement sexuel était un facteur limitant le taux d'activité des femmes et plusieurs représentantes et représentants ont fait état de mesures visant à lutter contre ce fléau sur le lieu de travail et en ligne.

22. Plusieurs représentantes et représentants ont rendu compte des réformes des lois et des politiques qui étaient engagées et des initiatives prises pour lutter contre la traite des femmes et des enfants et pour renforcer les capacités des institutions chargées du maintien de la sécurité en matière de protection des droits fondamentaux et de prévention de la violence sexuelle et sexuelle en temps de conflit, afin de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives. Des représentantes et représentants ont souligné qu'il importait d'élargir l'accès aux services sociaux dans les situations de conflit et d'urgence. Plusieurs ont indiqué que leur pays accueillait d'importantes populations de femmes et de filles réfugiées et ont mis en avant les efforts déployés pour leur fournir soutien et protection.

23. Certain(e)s représentant(e)s ont noté l'importance de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, et la paix et la sécurité, dont on allait prochainement célébrer le vingtième anniversaire, de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle en période de conflit armé ainsi que des résolutions ultérieures et de la recommandation générale n° 30 (2013) sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après conflit formulée par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Les représentantes et les représentants ont reconnu les effets néfastes des conflits sur les efforts visant à réaliser les droits des femmes et des filles, comme prévu dans le Programme d'action de Beijing. Un(e) représentant(e) a souligné les conséquences néfastes des sanctions unilatérales sur la réalisation de l'égalité femmes-hommes.

24. Certain(e)s représentant(e)s ont noté que des plans d'action nationaux concernant les femmes et la paix et la sécurité étaient élaborés et mis en œuvre. Il a été fait état de mesures visant à soutenir une participation réelle et accrue des femmes, y compris dans des rôles de décision, dans la prévention des conflits et les processus de consolidation de la paix. Des représentant(e)s ont indiqué que leurs gouvernements avaient aussi reconnu l'importance de la représentation des femmes dans le maintien de la paix, y compris dans des rôles de décision.

25. Plusieurs représentant(e)s ont noté que les femmes étaient touchées de façon disproportionnée par les effets néfastes des changements climatiques qui, notamment, compromettaient leur sécurité alimentaire, entraînaient une érosion de leur identité du fait des déplacements, réduisaient les rendements agricoles et menaçaient leurs moyens de subsistance et leur bien-être. La Conférence a affirmé le rôle crucial des femmes dans la protection de l'environnement et la nécessité d'intégrer la participation des femmes et leur rôle de direction dans les politiques et les programmes de réduction des risques de catastrophe, d'atténuation des changements climatiques, d'adaptation à leurs effets et de renforcement de la résilience, de gestion des ressources environnementales et de gouvernance afin d'avoir un point de vue tenant compte de la problématique femmes-hommes. Certain(e)s représentant(e)s ont souligné l'importance de la justice climatique et de la satisfaction des besoins des groupes vulnérables, tels que les personnes handicapées, les enfants, les femmes âgées et les populations minoritaires, autochtones et rurales, dans les stratégies d'intervention face aux catastrophes.

26. Plusieurs représentant(e)s ont souligné l'importance des données ventilées par sexe et des données sur la santé sexuelle et procréative, le travail domestique non rémunéré et la violence familiale pour appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles concernant l'égalité des sexes. Ils ont également fait état d'initiatives visant à renforcer les statistiques relatives à la situation respective des femmes et des hommes grâce à la mise en place de mécanismes de coordination, de produits de connaissance sur les statistiques ventilées par sexe et de nouvelles enquêtes, et ont appelé à une coopération accrue pour renforcer les capacités.

27. Plusieurs représentant(e)s ont indiqué que des indicateurs nationaux permettaient de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et qu'on avait entrepris de collecter des données en ce qui concerne les objectifs liés à l'égalité des sexes.

28. La représentante du Comité de pilotage Asie-Pacifique de la société civile sur Beijing+25 a souligné qu'il fallait un partenariat sur l'égalité femmes-hommes qui repose sur le principe de l'égalité, les droits de la personne et les textes internationaux tels que la Charte des Nations Unies et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle a demandé une répartition équitable des coûts sur la base des principes d'équité et de justice sociale et a proposé qu'un forum régional sur les femmes soit organisé tous les deux ans.

B. Thèmes prioritaires relatifs à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique
(Point 3 de l'ordre du jour)

29. La Conférence était saisie du document ESCAP/MCBR/2019/1.

30. La Conférence s'est penchée sur les questions nouvelles et les domaines d'action prioritaires afin de faire des recommandations visant à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing dans le contexte du Programme 2030 et à réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans les quatre domaines suivants : a) développement inclusif, prospérité partagée et travail décent ; b) droit d'être à l'abri de la violence, de la stigmatisation et des stéréotypes ; c) principe de responsabilité, participation des femmes et institutions tenant compte de la problématique des rapports entre les sexes et d) préservation de l'environnement, action climatique et renforcement de la résilience.

Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles : développement inclusif, prospérité partagée et travail décent

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

31. Une table ronde a été animée par M. Srinivas Tata, Directeur de la Division du développement social de la CESAP, avec la participation des intervenantes et intervenants ci-après : M. Leao Talalelei Tuitama, Ministre samoan de la femme et du développement communautaire et social ; M^{me} Durreen Shahnaz, fondatrice et Présidente d'Impact Investment Exchange Asia (IIX) et de IIX Foundation ; M. Jayesh Ranjan, Secrétaire principal du département industries et commerce du Ministère des technologies de l'information, de l'électronique et des communications du Gouvernement du Telengana (Inde) ; M^{me} Nadira Sawar, entrepreneuse, Réseau des entrepreneuses de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Malaisie) et M^{me} Estrella « Esther » Penunia, Secrétaire générale de l'Association des agriculteurs d'Asie pour le développement rural durable.

32. Les intervenantes et intervenants ont examiné les bonnes pratiques suivies et les initiatives prises dans les secteurs public et privé pour promouvoir l'accès des femmes au financement, soutenir l'entrepreneuriat féminin et accroître l'utilisation de la technologie pour exploiter les nouvelles possibilités offertes aux femmes, notamment dans le secteur des services à la personne et dans les zones rurales. L'accent a été mis sur la possibilité de faire davantage appel aux financements privés au moyen de contrats à impact social innovants, sur le rôle des pôles d'innovation axés sur les femmes et sur le cycle vertueux de l'engagement des femmes dans l'entrepreneuriat. Les intervenantes et intervenants ont souligné la nécessité d'avoir des modalités de travail aménagées et des partenariats pour libérer le potentiel des femmes.

33. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Chine ; Indonésie ; Japon ; Nouvelle-Zélande et Papouasie-Nouvelle-Guinée.

34. La représentante du Comité de pilotage Asie-Pacifique de la société civile sur Beijing+25 a fait une déclaration.

35. Les représentantes et représentants ont parlé de plusieurs lois, plans d'action et incitations pour les organismes publics et privés visant à développer l'emploi des femmes, à réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et à lutter contre la discrimination dans les secteurs formel et informel. Des mesures favorisant l'entrepreneuriat féminin et d'autres initiatives visant à recourir à la microfinance et aux fonds publics pour obtenir des financements ont été soulignées.

36. La représentante du Comité de pilotage Asie-Pacifique de la société civile sur Beijing+25 a souligné la nécessité de régler efficacement le secteur privé, de reconnaître la valeur du travail non rémunéré, d'assurer la

protection sociale des travailleuses et de réduire les écarts de rémunération entre les sexes, en particulier pour les femmes qui travaillent dans le secteur informel ou celles qui travaillent à domicile, ainsi que pour les employées de maison, les femmes migrantes et les réfugiées.

Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles : droit d'être à l'abri de la violence, de la stigmatisation et des stéréotypes
(Point 3 b) de l'ordre du jour)

37. Une table ronde a été animée par M^{me} Bandana Rana, Vice-Présidente du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Népal), avec la participation des personnes suivantes : M^{me} Hoang Thi Thu Huyen, Vice-Directrice, Département de l'égalité des genres, Ministère vietnamien du travail, des invalides et des affaires sociales ; M^{me} Kim Henderson, Directrice, Policy and Evaluation, OurWatch (Australie) et M^{me} Veronica Fonova, fondatrice du groupe de jeunes Kaz-Fem, activiste féministe (Kazakhstan).

38. Les intervenantes ont examiné les bonnes pratiques en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Le harcèlement sexuel et la violence sexuelle étaient très répandus dans les espaces publics comme les écoles et les lieux de travail et les intervenantes ont présenté des mesures et des outils pour y remédier. Elles ont souligné l'importance de la justice, de la prévention et des interventions axées sur les besoins des survivantes, et indiqué qu'il était nécessaire d'adopter des approches coordonnées et systémiques pour renforcer la collaboration entre les différents secteurs – justice, police, protection sociale et santé, notamment. La collecte de données et l'utilisation efficace d'indicateurs, de rapports et de bilans des progrès pour mesurer l'impact des mesures prises étaient essentielles. Les intervenantes ont également souligné la nécessité de promouvoir des processus à plus long terme visant à éliminer les obstacles structurels qui avaient conduit à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à la rareté des femmes dans les postes de décision et aux stéréotypes nuisibles concernant la masculinité.

39. On a également mentionné le point de vue des jeunes sur ces questions ainsi que les mesures qu'ils avaient prises, dans un esprit de solidarité, pour remettre en question les normes, la stigmatisation et les stéréotypes sexistes et pour s'attaquer aux structures sous-jacentes qui perpétuaient toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

40. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Australie ; Bangladesh ; Chine ; France ; Indonésie ; Japon ; Kazakhstan ; Myanmar ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; République démocratique populaire lao et Tadjikistan.

41. La représentante du Comité de pilotage Asie-Pacifique de la société civile sur Beijing+25 a fait une déclaration.

42. Des représentantes et représentants ont mentionné les bonnes pratiques – qu'il s'agisse de lois, de plans d'action ou de services divers – ayant été adoptées pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles, protéger et soutenir celles ayant survécu à des violences et s'assurer une plus grande participation des hommes et des garçons. On a également indiqué que les engagements pris devaient être suivis d'une mise en œuvre complète, ce qui nécessitait des financements et des plans d'action.

43. La représentante du Comité de pilotage Asie-Pacifique de la société civile sur Beijing+25 a insisté sur la nécessité d'élargir la définition de la violence à l'égard des femmes, de veiller à ce que la reconnaissance de l'absence de consentement soit le fondement légal de l'incrimination du viol, de se concentrer sur la justice réparatrice et le soutien aux victimes de violence, de garantir la compatibilité des politiques avec la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, de faire respecter les droits des femmes en matière de sexualité et de procréation et de faciliter l'accès à l'information dans ce domaine.

Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles : principe de responsabilité, participation des femmes et institutions tenant compte de la problématique des rapports entre les sexes

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

44. Une table ronde a été animée par M^{me} Cai Cai, Cheffe de la Section de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale de la Division du développement social de la CESAP, avec la participation des personnes suivantes : M^{me} Masoumeh Ebtekar, Vice-Présidente du Bureau des affaires familiales et de la condition de la femme, Vice-Présidence du Bureau des affaires familiales et de la condition de la femme (République islamique d'Iran) ; M^{me} Lee Jung Ok, Ministre, Ministère de l'égalité des sexes et de la famille (République de Corée) ; M^{me} Ing Kantha Phavi, Ministre, Ministère de la condition de la femme (Cambodge) ; M^{me} Zhang Haidi, Vice-Présidente du Comité de travail du Conseil d'État sur le handicap et Présidente de la Fédération chinoise des personnes handicapées et M^{me} Mossarat Qadeem, fondatrice et Directrice exécutive du Paiman Alumni Trust.

45. Les intervenantes ont fait état de leur expérience en matière d'intégration institutionnelle des questions de genre au niveau national et à l'échelon local. Elles ont indiqué que la volonté politique, l'exercice de responsabilités par les femmes et la collaboration entre les ministères étaient des éléments essentiels si l'on voulait véritablement faire entrer l'égalité des genres dans les mentalités, comme l'étaient l'inclusion, le soutien et la collaboration des parties concernées et des partenaires. Elles ont souligné que la budgétisation et la planification tenant compte des questions de genre, ainsi que le suivi et l'évaluation, constituaient des outils essentiels pour appréhender, suivre et orienter les progrès accomplis sur le plan juridique et directif en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, le tout devant être étayé par des données de qualité ventilées par sexe.

46. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Australie ; Chine ; Indonésie ; Mongolie ; Papouasie-Nouvelle-Guinée et République de Corée.

47. La représentante du Comité de pilotage Asie-Pacifique de la société civile sur Beijing+25 a fait une déclaration.

48. Les représentantes et représentants ont fait état des bonnes pratiques suivies, soulignant les modifications apportées aux lois et les plans d'action nationaux mis en œuvre afin d'institutionnaliser le principe d'égalité des sexes, de créer des institutions tenant compte de la problématique femmes-hommes et de progresser sur le plan de la budgétisation tenant compte de ces questions. Certain(e)s représentant(e)s ont noté que pour y parvenir, il fallait collaborer avec des acteurs comme le secteur privé et les médias et qu'il convenait de donner au parlement un plus grand droit de regard sur ces politiques.

49. La représentante du Comité de pilotage Asie-Pacifique de la société civile sur Beijing+25 a insisté sur la responsabilité revenant à l'État et à ses institutions de garantir la sécurité et la protection des femmes et des filles. Elle estimait que les lois, politiques et données devaient non seulement être plus nombreuses mais aussi de meilleure qualité, afin de lutter contre les violences, toujours plus nombreuses, dont sont la cible les femmes et les filles pendant toute leur vie.

Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles : préservation de l'environnement, action climatique et renforcement de la résilience

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

50. Une table ronde a été animée par M^{me} Anna-Karin Jatfors, Directrice régionale adjointe du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), avec la participation des personnes suivantes : M. Mizan R. Khan, Directeur adjoint, International Centre for Climate Change and Development, et Directeur de programme, Least Developed Countries Universities Consortium on Climate Change (Bangladesh); M^{me} Amelia M. Nairobi, Chercheuse principale par intérim, Unité de la recherche, de la politique et du suivi du Département des questions féminines du Ministère fidjien de la femme, de l'enfance et de la réduction de la pauvreté ; M. Joe Mari S. Francisco, Responsable de la gestion du développement, Commission nationale sur les changements climatiques (Philippines); M^{me} Seblewongel Negussie, Spécialiste des questions sociales et de genre, Division de la programmation par pays, Fonds vert pour le climat (République de Corée) et M^{me} Nguyen Ngoc Ly, Directrice, Centre for Environment and Community Research (Viet Nam).

51. Les intervenantes et intervenants ont mis en avant les initiatives prises pour favoriser une véritable participation des femmes à la préservation de l'environnement, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, ainsi qu'à la résilience, notamment au moyen de l'intégration des questions liées au genre dans les plans d'action sur le climat et la prise en compte des questions liées au climat dans les politiques relatives au genre. Des données de qualité étaient nécessaires pour mesurer les effets négatifs des changements climatiques sur les femmes. Les intervenantes et intervenants ont cité des exemples de projets concrets ayant permis à des femmes de milieux défavorisés de contribuer à la gestion de l'environnement, grâce à quoi elles ont pu améliorer leur niveau de vie, tout en protégeant l'environnement. Les intervenantes et intervenants ont également relevé l'importance de tenir compte des questions de genre dans les plans d'adaptation nationaux ainsi que dans les contributions déterminées au niveau national.

52. Ayant noté qu'après une catastrophe, il tendait à y avoir une augmentation des cas de violence sexiste et de traite, notamment d'enfants, les intervenantes et intervenants ont souligné qu'il fallait sensibiliser à ces risques les communautés locales et les membres des équipes d'intervention d'urgence. Ils ont également indiqué qu'il était essentiel que les femmes soient bien préparées aux risques climatiques et aux risques de catastrophe, ce qui supposait d'avoir des systèmes d'alerte rapide adaptés et, pour les victimes, de pouvoir accéder à l'épargne familiale et à des services financiers en général.

53. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bhoutan ; Indonésie ; Japon ; Mongolie et Myanmar.

54. La représentante du Comité de pilotage Asie-Pacifique de la société civile sur Beijing+25 a fait une déclaration.

55. Plusieurs représentant(e)s ont mis l'accent sur l'importance de la préparation dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe et du relèvement après une catastrophe et sur la nécessité de tenir compte des capacités et besoins distincts des femmes et des hommes, ainsi que des préoccupations liées à la santé sexuelle et procréative. Les résultats des analyses des questions de genre présentées ont révélé que l'impact des changements climatiques sur les femmes n'était guère reconnu. Le rôle que les femmes et les filles jouaient en sensibilisant davantage la société aux questions climatiques et à la coopération en matière d'action climatique a été noté.

56. La représentante du Comité de pilotage Asie-Pacifique de la société civile sur Beijing+25 a souligné qu'il était urgent d'agir pour donner la priorité au bien-être humain et à celui de l'environnement.

C. Questions diverses

(Point 4 de l'ordre du jour)

57. Aucune question n'a été examinée par la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour.

D. Adoption du document final et du rapport de la Conférence

(Point 5 de l'ordre du jour)

58. La Conférence était saisie du document intitulé « Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+25 » (ESCAP/MCBR/2019/L.4/Rev.1).

59. Un groupe de travail a été constitué pour établir la version définitive du document final, en parallèle des sessions plénières de la Conférence. M^{me} Rhodora M. Bucoy (Philippines), Présidente de la Commission philippine pour les femmes, a été élue à la présidence. M^{me} Fathimath Yumna (Maldives), Ministre adjointe des questions de genre, de la famille et des services sociaux, a été élue à la vice-présidence. Le document final et le rapport constitueraient la contribution de la région Asie-Pacifique à la soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme à l'occasion de l'examen, après 25 ans, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing, et seraient soumis, pour examen et approbation, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-seizième session en 2020.

60. La Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+25 a été adoptée le 29 novembre 2019 à l'issue d'un vote enregistré, par 37 voix contre une, sans abstention. Les résultats étaient les suivants :

a) Ont voté pour : Afghanistan ; Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Îles Marshall ; Îles Salomon ; Japon ; Kazakhstan ; Kiribati ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Nouvelle-Zélande ; Pakistan ; Palaos ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Samoa ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Tonga et Viet Nam.

b) Ont voté contre : États-Unis d'Amérique.

61. Le représentant des États-Unis d'Amérique a expliqué que sa délégation avait demandé la mise aux voix de la Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+25 parce qu'il y était fait spécifiquement référence à la « santé sexuelle et procréative » et aux « droits en matière de procréation ». Le représentant a indiqué que les États-Unis d'Amérique n'acceptaient pas qu'il soit fait référence à la « santé sexuelle et procréative », à la « santé sexuelle et procréative [et aux] droits en matière de procréation », à l'« interruption de grossesse sans risques », ou autre formulation qui suggérait ou indiquait expressément que l'accès à l'avortement légal était nécessairement compris dans les notions plus générales de « services de santé » ou de « services de soins de santé », dans les contextes particuliers concernant les femmes. Étant donné que sa délégation croyait en la nécessité d'assurer une protection juridique aux enfants à naître, elle s'opposait donc à toute interprétation des droits de l'homme internationaux, telle que celle donnée dans l'observation générale n° 36 sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques tendant à exiger des États parties qu'ils garantissent un accès effectif à l'avortement, en toute légalité et dans des conditions sûres. Se référant à la déclaration du Président Trump selon laquelle « les Américains protégeront toujours inlassablement les vies innocentes », le représentant des États-Unis d'Amérique a fait valoir que chaque État avait le droit souverain de mettre en œuvre les programmes et activités pertinents conformément à ses lois et politiques, qu'il n'existait aucun droit international à l'avortement, et que les États n'avaient aucune obligation de financer et de faciliter la prestation de services d'avortement. Le représentant des États-Unis d'Amérique a également déclaré que, conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994) et à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing (1995) et aux rapports qui en étaient issus, sa délégation ne considérait pas l'avortement comme méthode de planification familiale et son pays ne soutenait pas cette pratique dans le cadre de ses programmes mondiaux d'assistance médicale.

62. Le membre ci-après n'était pas à la séance plénière au moment du vote mais a exprimé son soutien à la Déclaration : France.

63. Les membres ci-après ont émis des réserves au sujet de certains paragraphes de la Déclaration : la Chine, au sujet du membre de phrase « les défenseuses des droits de la personne » au paragraphe 9 ; l'Inde, au sujet du mot « autochtones » aux paragraphes 14 h), 16 b), 16 c), 21 d) et 26 e), et la République islamique d'Iran, au sujet du paragraphe 22 concernant le programme sur les femmes et la paix et la sécurité.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la Conférence

64. La Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25 s'est tenue à Bangkok du 27 au 29 novembre 2019.

65. La Secrétaire exécutive de la CESAP, la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes et la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, ont prononcé des allocutions liminaires. Une représentante des organisations de la société civile a également prononcé une allocution.

B. Participation

66. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont participé à la Conférence : Afghanistan ; Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Fidji ; France ; Îles Cook ; Îles Marshall ; Îles Salomon ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kazakhstan ; Kiribati ; Macao (Chine) ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Nauru ; Népal ; Nouvelle-Zélande ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Palaos ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Samoa ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Tonga ; Turkménistan ; Turquie ; Tuvalu et Viet Nam.

67. Les représentantes et représentants des observateurs permanents auprès de la CESAP ci-après ont participé à la Conférence : Autriche ; Égypte ; Italie ; Mexique et Suisse. Des représentants de la Finlande et de la Suède y ont assisté en qualité d'observateurs.

68. Les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après étaient représentés : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; Organisation internationale du Travail (OIT) ; Organisation mondiale de la Santé ; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

69. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale ; Banque asiatique de développement ; Communauté du Pacifique et Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

70. Les organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres organismes ci-après étaient également représentés : Aahung ; Aaprabasi Mahila Kamdar Samuha Nepal ; Academic Centre for Education, Culture and Research ; ACT Alliance – Action by Churches Together ; Adivasi Mahila Maha Sangh ; Anglican Church in Aotearoa New Zealand and Polynesia ; Area Networking and Development Initiative ; Asia Justice and Rights ; Asia Pacific Alliance for Sexual and Reproductive Health and Rights ; Asia Pacific Forum on Women, Law and Development ; Asia Pacific Network of Sex Workers ; Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women ; Asia-Pacific Human Rights Information Center ; Asia-Pacific Women's Watch ; Association for the Advancement of Feminism ; Association of Southeast Asian Nations-United States Agency for International Development Partnership for Regional Optimization within the Political-Security and Socio-Cultural Communities (PROSPECT) ; Bandhu Social Welfare Society ; Bangladesh Mahila Parishad ; Beyond Beijing Committee Nepal ; Blind Women Association, Nepal ; Cambodian Non-governmental Organization Committee on the Convention on the Elimination of Discrimination against Women ; CARE International ; Center for International Forestry Research ; Centre for Human Rights and Development ; Centre for Refugee Research ; Centre for Women's Resources ; Church's Auxiliary for Social Action ; cnlgbtdata.com ; Communication Forum of Community with Special Needs in

Aceh ; Community Care for Emergency Response and Rehabilitation ; Deccan Development Society ; Dem-Oloft ; Development Alternatives with Women for a New Era ; Development Learning Together ; Disabled Peoples' International, Asia Pacific region ; Ecoforum of Non-Governmental Organizations of Uzbekistan ; Equality Rights Alliance ; FemAgora ; Feminist Dalit Organization ; Feminist League ; Fiji Council of Social Services ; Fiji Women's Rights Movement ; Ford Foundation ; Forum for Dignity Initiatives ; Forum of Women's Non-governmental Organizations of Kyrgyzstan ; Girl Determined ; Global Alliance Against Traffic in Women ; Good Shepherd Australia New Zealand ; Gramya Resource Centre for Women ; Guahan Coalition for Peace and Justice ; Haus of Khameleon ; HerStory Foundation ; Hong Kong Federation of Women's Centres ; Indonesian Association of Women with Disabilities ; Institute for Woman's Empowerment ; International Centre for Research on Women ; International Community of Women Living with HIV Asia and Pacific ; International Council of Women ; International Drug Policy Consortium ; International Federation of Business and Professional Women ; International Planned Parenthood Federation ; International Planned Parenthood Federation/East and South East Asia and Oceania Region ; International Women's Development Agency ; International Women's Health Coalition ; Jagori ; Jagriti Mahila Maha Sangh ; Japan Accountability Caucus for the Beijing Conference ; Japanese Organization for International Cooperation in Family Planning ; Karduk Business and Entrepreneurship Consultancy Center ; Khyber Pakhtunkhwa Commission on the Status of Women ; Kongres Wanita Indonesia ; Korea Women's Associations United ; Korean Women's Development Institute ; Landesa Rural Development Institute ; La'o Hamutuk ; LoveIsDiversity ; Mahila Dakshata Samiti ; Mahila Jan Adhikar Samiti ; Media Monitor for Women Network ; Mitra Perempuan ; Monfemnet National Network ; Musawah ; Muslim Personal Law Reform Action Group, Sri Lanka ; Naripokkho ; National Alliance of Women ; National Indigenous Women Forum ; National Rural Women's Coalition ; Nazariya : A Queer Feminist Resource Group ; Nepal Mahila Ekata Samaj ; Nirantar Trust ; OutRight Action International ; OxYGen Foundation for Protection of Youth and Women Rights ; Pacific Disability Forum ; People's Health Institute, Korea ; Perkumpulan Pemberdayaan Perempuan untuk Keadilan Gender (Institute for Women's Empowerment) ; Plan International ; Public Organization of Otif ; Q Space ; Qbukatabu ; Rede Feto Timor-Leste ; Regional Community Forestry Training Centre ; Research Centre for Gender, Family and Environment in Development ; Respect Empowerment Networking and Employment for Women Foundation ; Rising Flame ; Rural Women's Association « Alga » ; SAHAYOG ; SAHR WARU Women's Action and Resource Unit ; Samoa Umbrella for Non-Governmental Organizations Inc. ; Save the Children ; Settlement Services International ; Shirakat – Partnership for Development ; Shirkat Gah -Women's Resource Centre ; Shobujer Ovijan Foundation ; Sightsavers ; Sister in Islam ; Society for Rural Education and Development ; Society for Women's Action and Training Initiatives ; Solidaritas Perempuan ; Solomon Ports ; Soroptimist International ; Special Talent Exchange Program ; Tamilnadu Women's Forum ; TEDxAbayStWomen ; Timor-Leste People with Disability Association ; Tonga Leitis Youth Department ; United Filipinos in Hong Kong ; Uthema ; Voice for Change ; VPRIDE ; We and Equality ; Wings of Liberty ; Women for Change ; Women Forum for Women Nepal ; Women's International League for Peace and Freedom – Australia ; Women in Governance North-East India ; Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management ; Women With Disability Advocacy Network ; Women's Global Network for Reproductive Rights ; Women's Health Foundation ; Women's Major Group ; Young People Independent

Alliance ; YP Foundation ; Yunnan Gender and Development Research Centre, Yunnan Academy of Social Science et Zonta International.

C. Élection du Bureau

71. La Conférence a élu le Bureau suivant :

Présidente : M^{me} Mereseini Vuniwaqa (Fidji)
 Vice-Présidence : M^{me} Nabila Musleh (Afghanistan)
 M^{me} Zhanna Andreasyan (Arménie)
 M^{me} Fazilatunnesa Indira (Bangladesh)
 M^{me} Ing Kantha Phavi (Cambodge)
 M^{me} Xia Jie (Chine)
 M^{me} Zhang Haidi (Chine)
 M^{me} Amenta Matthew (Îles Marshall)
 M^{me} Freda Tuki Soriocomua (Îles Salomon)
 M. Taoaba Kaiea (Kiribati)
 M^{me} Shidhatha Shareef (Maldives)
 M. Win Myat Aye (Myanmar)
 M. Wake Goruson Goi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
 M^{me} Lee Jung Ok (République de Corée)
 M^{me} Masoumeh Ebtakar (République islamique d’Iran)
 M. Leao Talalelei Tuitama (Samoa)
 M. Chuti Krairiksh (Thaïlande)
 M. Vatau Mefi Hui (Tonga)

D. Ordre du jour

72. La Conférence a adopté l’ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la Conférence :
 - a) Allocutions d’ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l’ordre du jour.
2. Examen des progrès accomplis, des défis à relever et des politiques progressistes à adopter pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d’action de Beijing en Asie et dans le Pacifique dans le contexte du Programme de développement durable à l’horizon 2030.
3. Thèmes prioritaires relatifs à la promotion de l’égalité des sexes et à l’autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique :
 - a) Réaliser l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des filles : développement inclusif, prospérité partagée et travail décent ;
 - b) Réaliser l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des filles : droit d’être à l’abri de la violence, de la stigmatisation et des stéréotypes ;
 - c) Réaliser l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des filles : principe de responsabilité, participation des femmes et institutions tenant compte de la problématique des rapports entre les sexes ;

d) Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles : préservation de l'environnement, action climatique et renforcement de la résilience.

4. Questions diverses.

5. Adoption du document final et du rapport de la Conférence.

6. Clôture de la Conférence.

E. Manifestations parallèles et réunions spéciales

73. Les manifestations parallèles et les réunions spéciales ci-après se sont tenues en même temps que la Conférence :

a) 27 novembre 2019 : « Faire évoluer les mentalités : commémoration des 16 journées de mobilisation contre la violence fondée sur le genre » ;

b) 27 novembre 2019 : « Comment faire la différence : promouvoir le rôle des femmes et leur capacité de susciter des transformations pour atteindre les objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique » ;

c) 28 novembre 2019 : « L'égalité des sexes et la violence en ligne contre les femmes : expériences de la Corée du Sud et de l'Asie », organisée par l'Institut coréen pour l'épanouissement de la femme, ONU-Femmes et la République de Corée ;

d) 28 novembre 2019 : « Célébrer le 20^e anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité : recenser les bonnes pratiques concernant les femmes, la paix et la sécurité dans l'ensemble des pays de l'ASEAN », organisée par le secrétariat de l'ASEAN et ONU-Femmes ;

e) 28 novembre 2019 : « Les ménages dirigés par des femmes : une voie vers l'inclusion », organisée par la République islamique d'Iran ;

f) 28 novembre 2019 : « Du Caire à Beijing : accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme d'action de Beijing 2019 », organisée par le Fonds des Nations Unies pour la population, la Commission philippine pour les femmes et la Fédération internationale pour le planning familial ;

g) 28 novembre 2019 : « Pourquoi les technologies de l'information sont importantes : le fossé numérique entre les sexes dans la région Asie-Pacifique », organisée par l'Institut pour l'informatique et la société de l'Université des Nations Unies à Macao (Chine), la CESAP, la Fondation Macao et l'Union internationale des télécommunications ;

h) 28 novembre 2019 : Rencontre avec le collectif « Borderless youth forum » sur le thème « Innovation et justice de genre », organisée par l'Institut thaïlandais de la Justice, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et ONU-Femmes ;

i) 28 novembre 2019 : « Champions du changement : les femmes à l'avant-garde de l'action mondiale pour le climat », organisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ACT Alliance et ONU-Femmes ;

j) 28 novembre 2019 : « Le Forum Génération Égalité : vers un pacte mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes », organisée par le Gouvernement français ;

k) 29 novembre 2019 : « Il est temps d'agir : des partenariats et des financements innovants pour remédier aux disparités entre les femmes et les hommes », coorganisée par ONU-Femmes ;

l) 29 novembre 2019 : « Transformer l'avenir du travail pour assurer l'égalité des sexes », organisée par le PNUD, Contact Base et l'OIT ;

m) 29 novembre 2019 : « Renforcer les mouvements féministes et garantir la responsabilité de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing : la recherche participative féministe », organisée par Asia-Pacific Forum on Women, Law and Development et l'Alliance mondiale contre la traite des femmes ;

n) 29 novembre 2019 : « Les filles comptent : droits des filles et indicateurs de l'égalité des sexes dans la région Asie-Pacifique », organisée par l'UNICEF, Plan International, le FNUAP, le PNUD et ONU-Femmes ;

o) 29 novembre 2019 : « Libérer les perspectives d'autonomisation grâce à une infrastructure tenant compte des disparités entre les femmes et les hommes », organisée par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et ONU-Femmes ;

p) 29 novembre 2019 : « 25 ans après Beijing : des pratiques prometteuses et des mesures efficaces pour améliorer la sécurité des travailleuses migrantes dans la région de l'ASEAN », organisée par l'OIT, ONU-Femmes et la délégation de l'Union européenne en Thaïlande.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/MCBR/2019/1	Examen des progrès accomplis et des défis à relever dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le Pacifique	2 et 3
ESCAP/MCBR/2019/2	Rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25	
ESCAP/MCBR/2019/2/Add.1	Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+25	
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/MCBR/2019/L.1	Ordre du jour provisoire	1 c)
ESCAP/MCBR/2019/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/MCBR/2019/L.3	Projet de rapport sur les travaux de la Conférence	5
ESCAP/MCBR/2019/L.4/Rev.1	Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+25	5
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/events/asia-pacific-regional-review-B25	Information for participants	
www.unescap.org/events/asia-pacific-regional-review-B25	List of participants	
www.unescap.org/events/asia-pacific-regional-review-B25	Tentative programme	